

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DU COSCRO (Lignol, Morbihan)

Anne ALLIMANT-VERDILLON

Entre terre et eau, minéral et végétal, architecture et histoire, les jardins historiques constituent des sujets d'étude d'une grande complexité que l'on ne peut aborder sans mises en place de protocoles spécifiques de recherches. L'expérience acquise depuis 20 ans à ce sujet nous a permis de mettre au point autour de ce domaine si particulier un certain nombre de principes généraux d'approches. Dans une vision à la fois macroscopique et microscopique des sites, s'y croisent de multiples thématiques parmi lesquelles s'imposent, entre autres, l'archéologie, l'histoire, l'architecture, la géologie, la botanique, l'hydraulique ou encore l'hydrogéologie. Outils nécessaire à la caractérisation des jardins, cette approche conjointe de domaines à la fois différenciés et complémentaires permet de cibler au mieux les problématiques d'implantations des sites étudiés, d'en reconnaître les spécificités et d'en évaluer les potentiels. En cela, elle se révèle un instrument des plus efficaces pour l'historien et pour le restaurateur.

C'est dans ce cadre précis de la restauration à venir d'un jardin que Mr et Mme Piquet, propriétaires du château du Coscro (Fig. 1 et 2) ont fait appel à nos services en 2002-2003. Ceci afin de répondre aux questions relatives à la création du jardin, à son histoire et à la gestion du site des origines à nos jours. Mais aussi de mieux comprendre comment le jardin avait été implanté et de saisir les techniques mises en place par ses concepteurs afin de palier aux problèmes inhérents au site (gestion de l'eau notamment).

Plusieurs études ont donc été menées conjointement au Coscro à partir de septembre 2002 :

- une étude archéologique du jardin avec identification des terres par des critères micro-morphologiques et pédologiques.

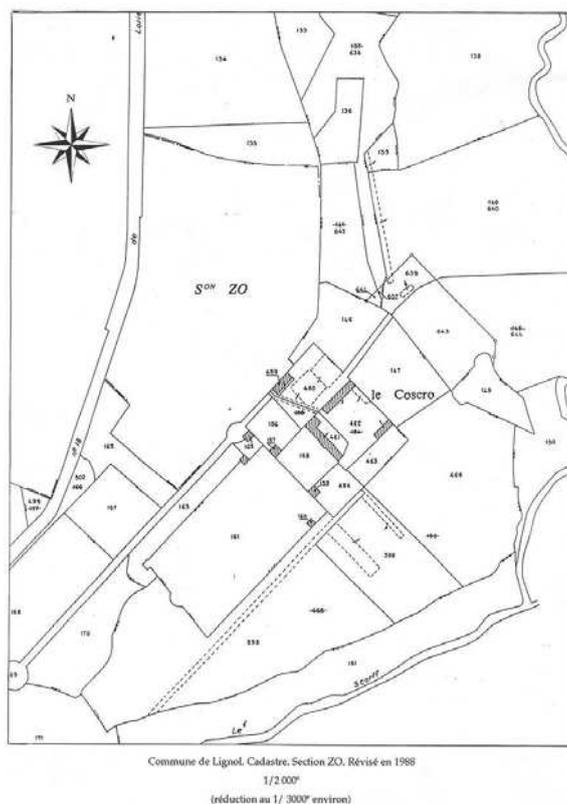


Fig 1. Plan cadastral du Coscro. Commune de Lignol. Cadastre. Section ZO. Révisé en 1988.

- des recherches en archives afin de comprendre au mieux les grandes phases d'évolution du site¹.
- une étude ethnobotanique menée par Stéphane Crozat, ethnobotaniste².

De l'ensemble de ces études ressort désormais une histoire détaillée du site et de ses propriétaires.

¹ Nous avons été aidés en cela à de multiples occasions par Jean et Geneviève Audren ainsi qu'Yves Le Coeur et Maryvonne le Fur de l'Association d'Archéologie et d'Histoire de Bretagne Centrale. Ces derniers nous ont été d'un grand secours notamment en ce qui concerne la traduction de la toponymie des lieux étudiés

² Stéphane Crozat, ethnobotaniste, est en charge du Centre de Ressources et de Botanique Appliquée (CRBA).

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DU COSCRO

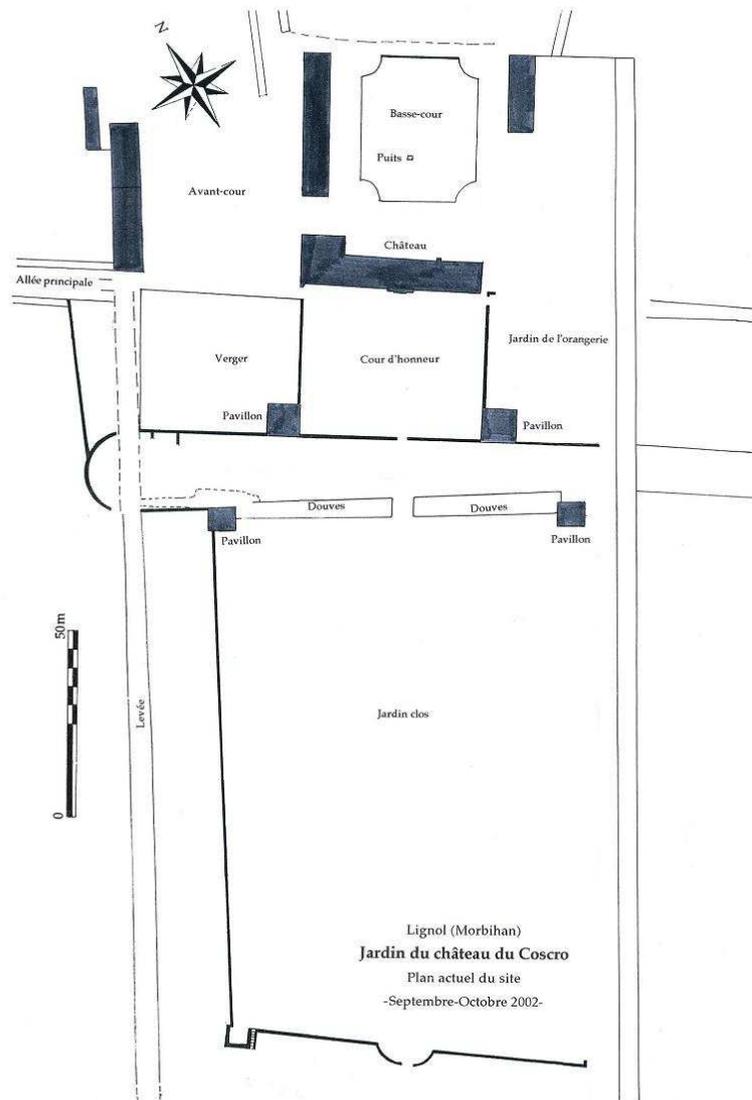


Fig. 2 Domaine du Coscro. Plan du jardin et du château. Octobre 2002

Lors de la campagne de fouilles archéologiques, le choix d'implantation des sondages et des décapages a tenu compte des tranchées, carrières et travaux déjà effectués sur le site lors des chantiers

de restauration ainsi que des documents connus sur le jardin et des observations préalablement effectuées sur le terrain (Fig. 3).

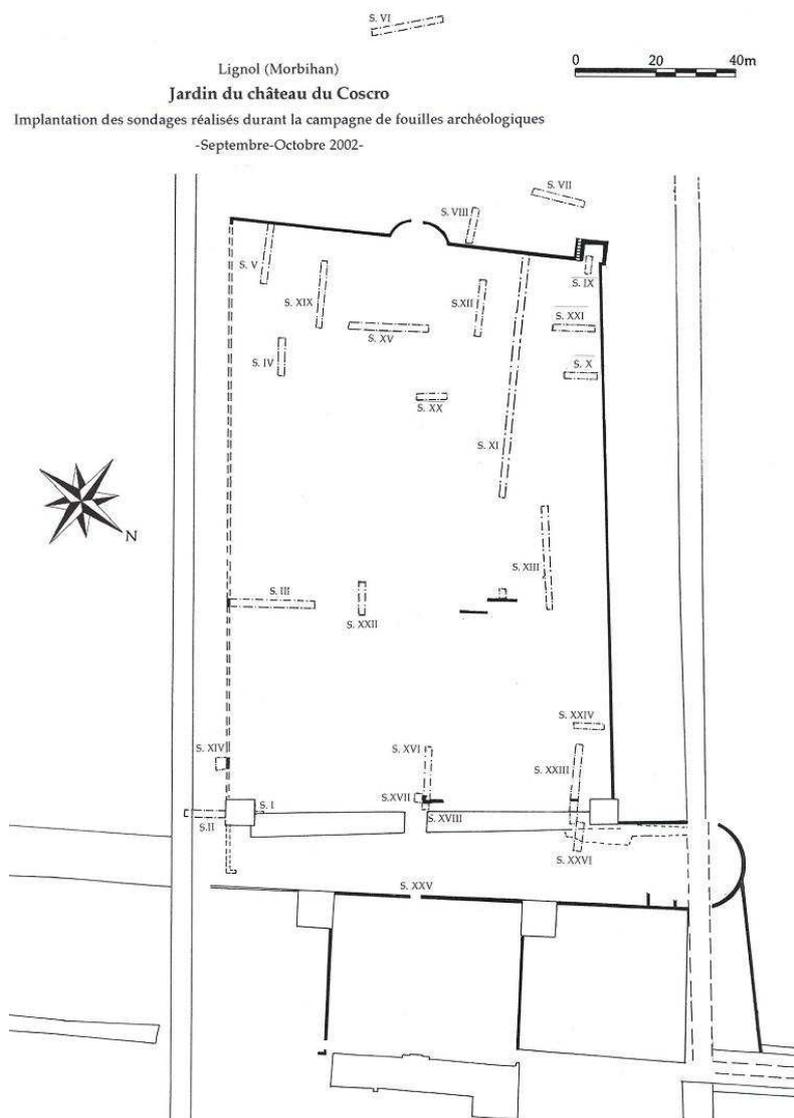


Fig. 3 Implantation s des sondages réalisés durant la campagne de fouilles archéologiques de 2002

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DU COSCRO

Le substrat du site du jardin du Coscro est majoritairement formé par de multiples couches d'arènes granitiques, orientées selon un pendage Est-Ouest (3%) et sur lesquelles se sont développés d'épais lithosols. C'est sur ce terrain, en léger surplomb par rapport au Scorff qu'un manoir est édifié au moins dès le XIV^e siècle.

La première citation historique que l'on connaisse du Coscro date de 1394. Le domaine est alors en possession de Robin de Guernapin. Le Coscro est ensuite transmis à Guillaume de Séguelien (ou Séglien), cité comme propriétaire dès 1414. Peronnelle de Séguelien, femme de Guillaume (I) Des Forges (ou Le Gouvello en breton) hérite du Coscro à la mort de son frère Guillaume entre 1429 et 1434.

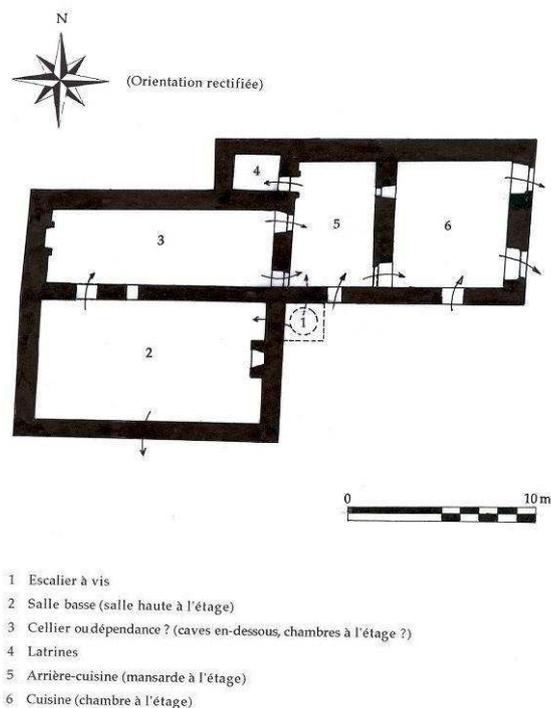
Si le Coscro est reconnu comme "manoir" et décrit comme ayant "terres, moulin et dépendances" dès 1434, pour autant, le domaine ne portera le titre de seigneurie qu'à partir de 1436. De même, ce n'est qu'en 1440, que Guillaume (I) Le Gouvello est mentionné parmi les nobles de la paroisse de Lignol où il réside.

La famille Le Gouvello conservera le Coscro jusqu'au début du XVI^e siècle (entre 1513 et 1531), date à laquelle le domaine échoit à Charles (II) de Lantivy, petit-fils du dernier des Gouvello du Coscro. D'après un aveu rédigé en 1541, le domaine est décrit comme possédant maisons, jardins, courtils, issues (accès ou portes), bois taillis, terres chaudes (cultivées), terres froides (non cultivées), prés, moulins et pêcheries.

Si la présence d'un jardin au sud du château (manoir) est attestée dès 1585, pour autant, l'emplacement, les limites et le tracé exacts de ce dit jardin restent encore inconnus à ce jour. Certaines traces relatives à l'existence d'un tel aménagement ont cependant pu être observées au sein des sondages : allée formée par des gravillons de schiste et trace de plantation implantée au sein d'une couche cendreuse. Associées à ce jardin, de nombreuses traces de sols cultivés ont été mises au jour. Au Nord-Ouest de l'actuel jardin clos, les sols anciens observés présentent un faciès hydromorphe très marqué, peu compatible avec une possible mise en culture.

Jean de Lantivy succède à son père décédé entre 1556 et 1560. Grâce au partage qu'il fait avec sa sœur Françoise le 16 août 1575, une petite précision est apportée quant à l'aspect du manoir à cette époque. L'acte est en effet *fait et gréé au manoir du Coscro, en la salle haute*. D'après ce que l'on sait de la distribution des manoirs bretons du XIV^e au XVI^e siècles, la salle est une pièce importante de l'habitat, généralement identifiable par sa grande taille. Qualifiée de "basse", elle est située au rez-de-chaussée et possède un accès direct sur l'extérieur. Reconnue comme la pièce à vivre de l'habitat, cette "salle basse" tient un rôle majeur dans la vie du manoir, l'étage supérieur de la maison étant dévolu aux chambres à coucher. Peu de logis semblent avoir possédé une "salle

haute". Cette dernière, de par son aspect solennel (on y signe des actes officiels), identifierait le Coscro comme un logis plus spacieux que la moyenne des autres manoirs.



**Fig. 4 Hypothèse de restitution du plan de l'ancien manoir du Coscro avant son réaménagement au XVII^e siècle.
 Plan Anne Allimant-Verdillon**

Si l'on se réfère à la description des lieux faite lors de la vente du château en 1803-1804, à l'aspect que présentait la façade Nord du Coscro jusqu'aux années 1970, ainsi qu'aux traces encore visibles sur cette même façade de nos jours, le plan de ce manoir pourrait être reconstitué avec relativement de précision (Fig. 4). A l'Est se situent la cuisine et l'arrière-cuisine ; cette dernière ouvre à l'Ouest sur les latrines et une salle d'environ 48 m² (dépendance, cellier ?). De là, on accède à une grande salle (la "salle basse" ?) d'environ 77 m² dont le mur Nord est percé d'une porte et d'un passe-plat.

L'accès à l'étage et aux caves pourrait avoir été assuré par un escalier hors-œuvre placé dans l'angle Sud-Est des bâtiments. La porte basse encore visible dans l'escalier actuel (premier palier) pourrait être

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DU COSCRO

considérée comme un héritage de cet ancien axe de circulation. Il s'agirait de l'accès à la mansarde située au-dessus de l'arrière-cuisine et de là à la chambre placée au-dessus de la cuisine.

D'après les schémas reconnus pour d'autres manoirs de la même époque, la porte d'accès à la salle haute se situerait quant à elle dans l'angle Sud-Est de la pièce, à côté de la cheminée ; la communication entre la salle haute et la seconde salle (chambres ?) étant assurée par la double porte encore visible sur la façade Nord actuelle. On accéderait dès lors aux latrines par une porte placée dans l'angle Nord-Est de cette salle.

Jeanne Chohan, veuve Jean de Lantivy, reprend la gestion du domaine à son compte au décès de son mari (entre 1579 et 1582). Identifiée comme "dame douairière du Coscro", elle rend aveu pour son domaine en janvier 1585. Il s'agit là de la première description détaillée que nous ayons du domaine. La seigneurie se compose alors d'un manoir doté d'une basse-cour et d'une cour d'honneur ainsi qu'au moins deux jardins. La seigneurie possède un patrimoine foncier important (plusieurs métairies dépendent de son fief). Les zones humides sont aménagées en prairies (le long du Scorff en particulier), les coteaux et les zones de vents dominants étant quant à elles plantés de bois conduits soit en taillis, soit en haute futaie (en fonction des besoins esthétiques et économiques). Les terres sont réparties en un maillage irrégulier, à proximité des différentes structures d'habitation.

A la mort de Jeanne Chohan (entre 1586 et 1590), le domaine échoit à son second fils Louis (II) de Lantivy. Ce dernier se marie en 1593 avec Andrée de Callac. Dans un premier temps, les jeunes mariés se fixent selon toute apparence à Vannes où Louis réside déjà. Ce n'est visiblement qu'aux environs de 1599 que le couple s'installe au Coscro où naîtront au moins trois de leurs enfants. Cet ancrage au sein de la propriété familiale va apparemment de pair avec une reprise en main du domaine, un accroissement des biens (Louis (II) achète une maison à Guémené en 1612) et une volonté de valorisation du titre de la famille. L'instruction de Louis (III) et Jacques, les deux fils du couple, est également soignée. Tous deux sont ainsi envoyés *aux universités et académies de Paris* pour y effectuer *des études et exercices*.

En 1625, Louis (III) est pourvu, à l'âge de 24 ans, d'un office au parlement de Bretagne. Il se marie un an plus tard avec Françoise Guyomar, fille de Julien Guyomar, seigneur de Gouelin. Le couple réside selon toute apparence à Ploërmel où Louis (II) les rejoint en 1627 et où est baptisé leur fils aîné Louis-François le 16 octobre 1629.

Il n'est cependant pas impossible qu'à partir du début des années 1620, Louis (II) ait abandonné la gestion du Coscro à son fils Louis (III). Ce dernier n'y aurait cependant résidé avec son épouse qu'à partir de 1629,

date possible du décès de Louis (II). Cette même date de 1629 (ou plus exactement 1629-1631) figurait sur le linteau du four qui se trouvait autrefois au Sud des bâtiments Est de la basse-cour. Il s'agit là d'une indication particulièrement importante. L'arrivée sur les lieux de Louis (III) de Lantivy et Françoise Guyomar pourrait en effet correspondre avec la profonde restructuration engagée sur le site au XVII^e siècle.



Fig. 5 Façade du château du Coscro sur la cour d'honneur.
Photo Xavier Verdillon

Cette restructuration est apparemment assez spectaculaire. Si l'on se réfère en effet au plan actuel des lieux, ainsi qu'à ses axes structurants, on se rend compte en effet que le site dans sa quasi-totalité, jardin compris est organisé sur la base d'un même tracé directeur. Les modules définis ne suivent pas l'axe de l'ancien manoir, abandonné au profit d'un nouveau château à la façade imposante (Fig. 5).

Ce nouvel axe est établi dans le prolongement de l'escalier du château nouvellement bâti, escalier lui-même utilisé comme une sorte de "redresseur" nécessaire à l'équilibre de l'édifice. Ce décalage pourrait expliquer le désaxement du grand jardin Sud.

Concernant ce décalage, on pourrait également émettre une seconde hypothèse. Le grand jardin pourrait en effet, d'après les textes, avoir été établi à l'emplacement d'un ancien jardin. Certaines des limites de cet ancien jardin auraient tout à fait pu être incorporées en tant qu'éléments structurants du nouvel espace...

Cette incorporation de structures plus anciennes au sein du nouveau domaine se traduit également par la réutilisation de fragments architecturaux médiévaux au sein des nouveaux bâtiments XVII^e.

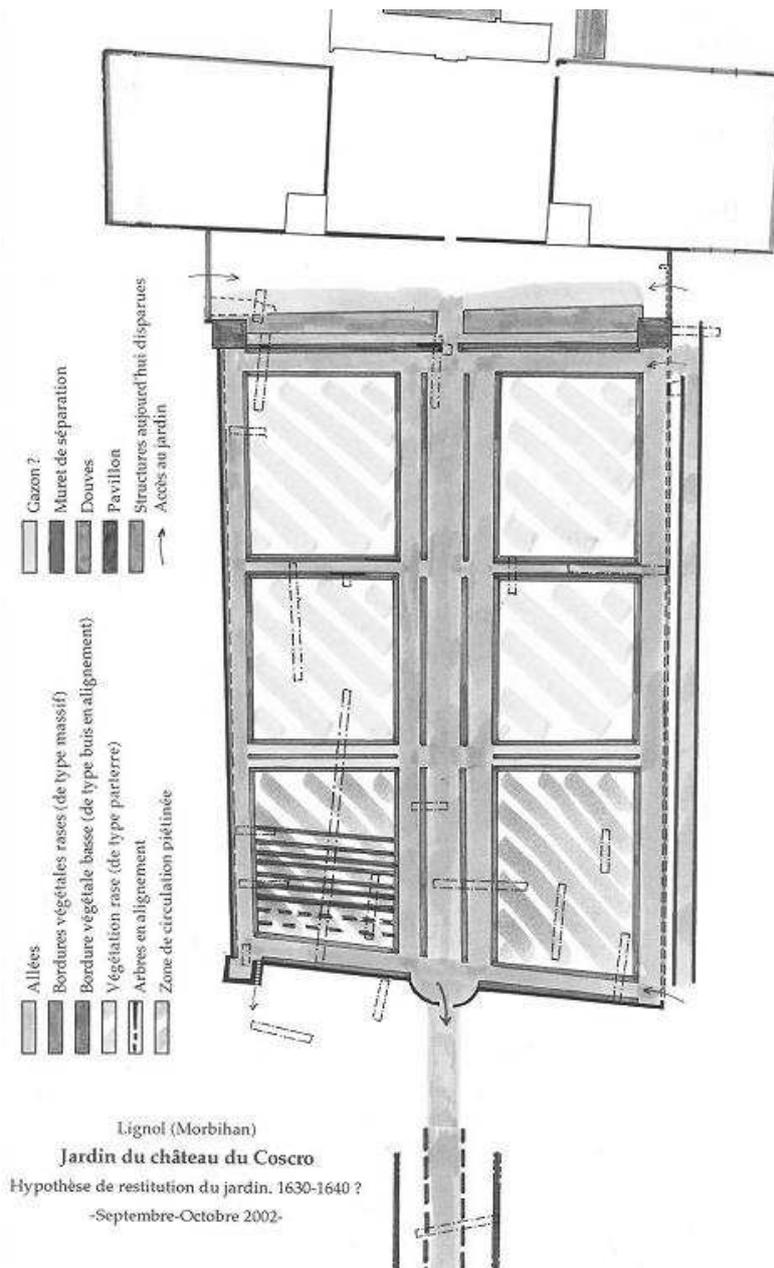


Fig. 6 Hypothèse de restitution du jardin. 1630-1640 ?
Plan Anne Allimant-Verdillon

Malgré les décalages encore visibles de nos jours sur le site (terrasse intermédiaire, murs Sud et Ouest du jardin), l'ensemble ainsi défini est d'une grande unité, articulé autour d'axes Nord-Sud et Est-Ouest organisés suivant une grande régularité. Face à une telle homogénéité, la notion de projet unique s'impose...

Le jardin tel qu'il fut conçu aux alentours des années 1630-1640 présente donc un tracé régulier, issu sans nul doute d'une réflexion globale poussée. Implanté au sein d'un quadrilatère régulier, il est divisé en différentes zones dont les limites se développent sous différentes formes (Fig. 6).

On accède à ce jardin par un portail situé dans l'axe de la cour d'honneur, légèrement décalé par rapport à la porte du château. Au Sud-Ouest de la cour d'honneur, une parcelle de terre, probablement végétalisée s'étend sur l'ensemble de la surface délimitée par les deux pavillons des douves et le muret de clôture de la cour d'honneur. Deux murs de clôture percés par des portes et axés sur ces mêmes pavillons en assurent les bordures extérieures. Les petites meurtrières insérées dans les maçonneries du pavillon Nord-Ouest permettaient donc de surveiller la porte située à proximité et ouvrant directement sur l'extérieur du domaine.

Cette première zone du jardin est séparée d'une seconde, nettement plus étendue, par de larges douves sèches au tracé en V. Du pont situé au centre des douves, on accède à une grande esplanade de jardin en terrasse. L'ensemble du site n'est pas plan et présente une dénivellation Est-Ouest d'environ 4,60 m (soit une pente moyenne de 3,28 %).

Un bastion doté d'un petit escalier a été édifié à l'angle Sud-Ouest de l'esplanade du jardin. Il ne s'agit pas là de la seule issue du jardin sur l'extérieur ; une exèdre (ou cerne) situé dans l'axe de l'allée centrale ouvre également sur une rampe basse ; Deux autres portails ouvrent également sur le bois de haute futaie situé au Sud-Est.

Deux petits murets bas axés sur les pavillons délimitent un chemin d'accès aux petits édifices latéraux. D'une largeur de 2,50 m (soit 7,5 pieds), cette voie d'accès est constituée, comme le reste des allées du jardin, par de l'arène granitique damée. L'aboutissement de la rampe du pont des douves est marqué par deux angles courbes formant réceptacle à la bordure végétale plantée le long du muret.

Le site est partagé en six rectangles de dimensions inégales. Quatre de ces rectangles, visiblement délimités par des haies basses dont nous avons retrouvé les fosses de plantation (fig. 7), étaient apparemment destinés à accueillir des parterres ou assimilés. Les traces relatives à ces plantations de parterre étaient de faible profondeur et ont donc disparu lors du labour postérieur du site.



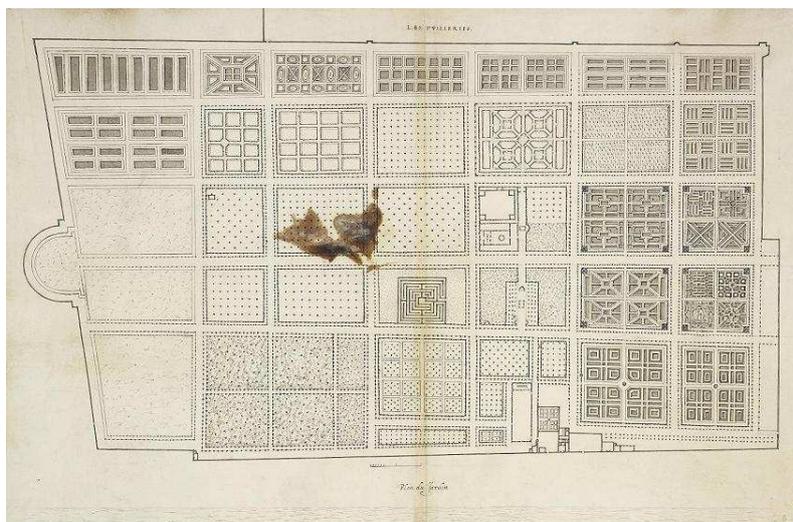
Fig. 7 Sondage V. Fosse de plantation remplie de bonne terre.
Photo Anne Allimant-Verdillon

Au Sud-Ouest, le tracé des deux derniers rectangles, nettement plus irrégulier, compense le décalage du mur de clôture. Circonscrits là encore par ce que l'on pourrait identifier comme des haies basses, ces deux quadrilatères accueillent en leur sein au moins 9 rangées d'arbres en alignement (végétation identifiée par la grandeur de ses fossés de plantation).

Les allées situées le long des murs de clôture du jardin ainsi que celles situées le long des parterres (axe Nord-Est/Sud-Ouest) s'étendent sur une surface de 15 pieds, soit environ 4,95 m. Il n'est pas impossible cependant que ces allées aient été partiellement occultées par des petites plantations effectuées le long des murs de clôture, comme en témoignent les traces observées au Sud-Ouest, dans le sondage XI. L'allée centrale du jardin s'étend quant à elle sur une largeur d'environ 7,50 m (soit 22,5 pieds). Cette allée paraît avoir été délimitée par une bordure végétale interrompue dont la longueur équivaut à celle des parterres qui lui font face. Les allées intermédiaires, perpendiculaires à l'allée centrale, présentent rétrospectivement des largeurs de 2,50 m (7,5 pieds) et 4,95 m (15 pieds). Deux petits murets bordés par des haies constituent la bordure de l'allée intermédiaire située entre les deux rectangles "de parterres". A la différence des autres cheminements du jardin, l'allée intermédiaire la plus large, située en bordure des parterres arborés, pourrait avoir été plantée en gazon. D'après les traces observées en fouille, le centre de ce gazon aurait également pu avoir été doté d'un massif de fleurs ou assimilées (plantes rases).

Les trois sortes de dimensions utilisées dans le cadre de la mise en oeuvre des allées sont récurrentes et basées sur un calcul simple : $7,5 \times 2 = 15$; $15 + 7,5 = 22,5$. Le système, s'il paraît évident n'en est pas moins intéressant de par son inscription au sein d'une réflexion globale d'aménagement des lieux.

Nous avons donc affaire ici à un jardin on ne peut plus "dans l'air du temps". Marqué par le style renaissant, le lieu est encore clos de mur et doté de petites constructions structurantes (pavillons, bastion d'angle, cerne). On ne peut que remarquer sa ressemblance frappante avec celui des Tuileries, à Paris, édifié à partir de 1564, et dont le plan est publié par Jacques Androuet du Cerceau dans *Le premier (second) volume des plus excellents bastiments de France*, en 1576-1579³ (Fig. 8).



**Fig. 8 Jacques Androuet du Cerceau, Plan du jardin des Tuileries, Vers 1570.
British Museum, Londres, 1972,U.874**

La superposition des deux plans du Coscro et de celui des Tuileries montre les similitudes de composition entre les deux jardins (Fig. 9). Certes, la différence d'échelle est notable, mais le rang de leurs propriétaires respectifs n'a alors rien de comparable. Il est intéressant de noter par ailleurs que si les formes sont similaires, les axes de composition sont inversés. Louis (III) de Lantivy ayant résidé à Paris, il

³ Jacques Androuet du Cerceau, *Le premier (second) volume des plus excellents bastiments de France*, Paris, Gilles Beys, 1576-1579.

est probable qu'il ait pu avoir accès au jardin des Tuileries. En a-t-il ramené un croquis ou une gravure ? Que le dessin de celui du Coscro en soit inversé par rapport à son possible inspirateur n'est en tous cas pas une curiosité inexplicable. Le succès rencontré par l'ouvrage de Du Cerceau à la fin du XVIe siècle a en effet généré la publication de nombreuses gravures réalisées d'après les relevés de l'architecte. Certaines, non légendées ont alors très bien pu, par méconnaissance du graveur, être diffusées en miroir...

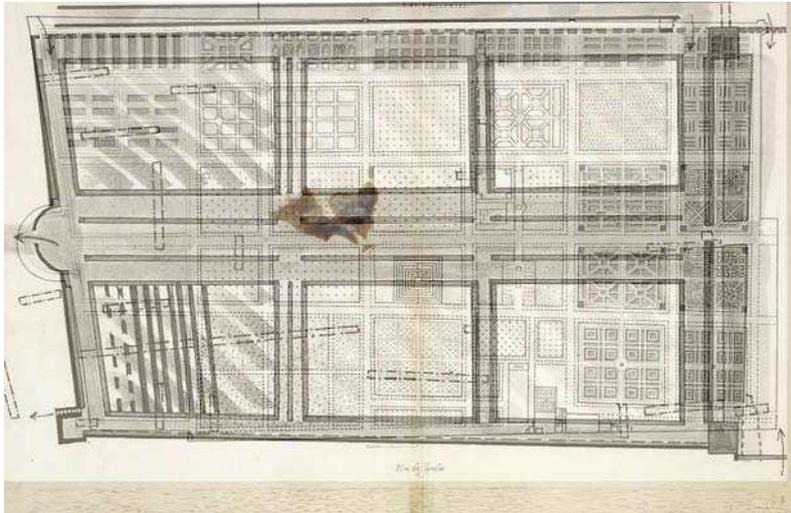


Fig. 9 Superposition entre les plans du jardin du Coscro et celui des Tuileries.

Dessin A. Allimant-Verdillon

Ce même type de plan régulier, doté d'une exèdre semi-circulaire (ou « écho » dans le cas des Tuileries) restera en vogue durant toute la première moitié du XVIIe siècle. André Mollet en publiera ainsi un exemple approchant dans son *Jardin de plaisir* en 1651⁴ (Fig. 10).

L'inscription du jardin du Coscro dans le style émergent du XVIIe siècle est quant à elle marquée par le choix d'un plan aéré, privilégiant largeurs d'allées, axes de vue, arbres taillés et début de perspectives (présence probable d'allées de charmilles à l'extérieur du jardin, au Sud-Ouest). Outre cet aspect stylistique, le jardin fut également conçu comme un élément paysager "technique". Sa surface n'est ainsi pas parfaitement plane, permettant par là même une bonne répartition et évacuation aux eaux de ruissellement.

⁴ André Mollet, *Jardin de plaisir...*, Stockholm, 1651

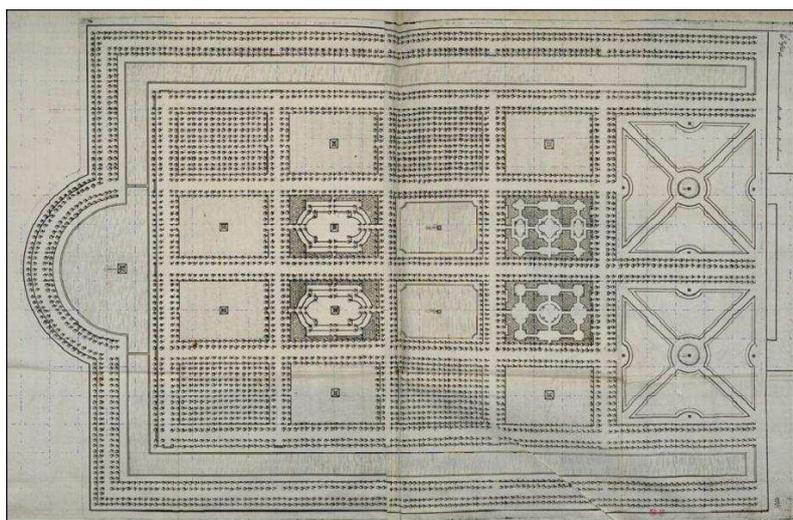


Fig. 10 André Mollet, *Jardin de plaisir...*, Stockholm, 1651, planche 1. Paris, INHA.

Louis (III) de Lantivy décède à Rennes en 1641. Françoise Guyomar, dès lors considérée comme douairière vend alors l'office que ce dernier possédait au Parlement de Bretagne. En 1655, Louis-François est pourvu, comme le fut son père, d'un office au Parlement de Bretagne. C'est sans doute cette même année, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Florimonde de Keradieux que Françoise Guyomar cède à son fils aîné ses droits sur le domaine du Coscro. C'est donc Louis-François, en tant qu'héritier du domaine, qui rend aveu en 1663 pour sa seigneurie du Coscro. Cet aveu constitue un document majeur pour notre connaissance des lieux.

Le manoir est alors doté, entre autres, d'une chapelle, d'un pigeonnier, d'une basse-cour, de jardins et d'un jeu de paume, élément de prestige s'il en est. Ce dernier, d'après les recherches menées par Stéphane Crozat, se situait au Nord du château, face à la route qui menait à la métairie de Kerliguinic. On accédait alors au moulin par une route située plus à l'Ouest et le long de laquelle est édifié un mail (jeu de boules apparenté au croquet).

À la mort de Louis-François en 1668, Florimonde de Keradieux, sa veuve, vend l'office que son mari défunt possédait au parlement de Bretagne. La famille pourrait alors avoir rejoint Françoise Guyomar au manoir du Coscro comme le souligne un acte du 2 mai 1669.

En 1681, Claude-François de Lantivy, fils aîné de Louis-François et Florimonde se marie avec Anne-Christine l'Evesque, dame de Langourla.

Tout comme ses père et grand-père, Claude-François acquiert un office au parlement de Bretagne, en juin 1683. Ce même mois de juin 1683, il est cité pour la première fois en tant que seigneur du Coscro.

En cette fin du XVIIe siècle, la vie au Coscro devait alors avoir un certain piquant. Claude-François et Anne-Christine paraissent en effet résider au Coscro, comme le souligne un aveu rendu pour la seigneurie de Kergano ainsi que l'acte de vente du bois de Kerouallan en 1683-84. Florimonde de Keradreux qui habite également sur place a sans doute encore à sa charge cinq enfants mineurs. C'est à elle que reviendra également la charge de ses petits-enfants Jean et Florimonde-Renée après le décès de leur père en 1689. Anne-Christine l'Evesque, veuve de Claude-François ne semble en revanche avoir eu alors qu'un rôle mineur au sein de la famille puisque c'est également sous l'impulsion de Florimonde Keradreux que l'office que possédait son fils au Parlement de Bretagne est vendue en 1690. La seule action remarquable menée par Anne-Christine consiste en l'enregistrement en 1696 des armoiries de Lantivy au sein de l'Armorial Général de France. Est-ce suite à cet enregistrement que la terre du Coscro est érigée en comté ? Si Florimonde de Keradreux, décédée à Rennes en juillet 1697, ne semble pas avoir jamais porté le titre de comtesse, sa belle-fille en revanche est citée comme telle dans un acte daté de 1701.

Ses enfants ayant été mis sous la tutelle de leur grand-mère à la mort de son mari Claude-François, Anne-Christine l'Evesque n'assurera la gestion douairière du Coscro que quelques années. Le domaine revient en effet à son fils Jean de Lantivy, à sa majorité, en janvier 1703. Jean ne profitera cependant que peu de temps de son nouveau titre puisqu'il décède quelques jours après sa majorité au collège de La Flèche.

Florimonde-Renée, sœur de Jean, se marie à Lignol le 23 février 1703 avec Jean-Gilles de Rougé, marquis du Fay et de Plessis-Bellière. Le couple demeure à Rennes ou naît probablement leur fils aîné Louis en décembre 1705.

La succession du domaine du Coscro n'est pour autant pas encore fixée. Anne-Christine l'Evesque ne s'étant pas acquittée de la part de rachat due au seigneur de Guémené lors du décès de son fils Jean, le domaine est partiellement affermé en septembre 1704 sous la tutelle de Jérôme Joseph Le Corre, sieur de Roscouet, fermier de Guémené.

Suite au remariage de sa mère en janvier 1706, c'est à Florimonde-Renée que revient dès lors l'obligation de suivre au plus près les problèmes de succession engendrés par le décès de son aîné. En août 1706, l'héritière réclame ainsi à Jérôme Joseph Le Corre la gestion de la totalité de ses biens ainsi que de ceux hérités de son frère Jean. La demande n'est apparemment pas ratifiée.

En 1707, Florimonde-Renée perd son mari Jean-Gilles de Rougé, décédé en juin au siège de Saragosse et donne naissance en décembre à sa fille Innocente-Luce-Catherine. Devenue veuve, elle n'en poursuit pas

moins les transactions relatives à son héritage sur le Coscro. Un partage est ainsi établi en 1709 entre l'héritière potentielle et son oncle Julien-Louis de Lantivy. A l'issue de la négociation, Julien-Louis reçoit la seigneurie des Aulnais ainsi que très probablement des parts sur celle du Coscro. Cet état de fait paraît devoir être confirmé par la qualité de "seigneur du Coscro" attribué au frère de Claude-François sur deux documents datés de cette même année 1709.

Julien-Louis réside alors à Vannes. En 1719, il participe activement à la conjuration dite "de Pontallec". Condamné à mort pour crime de lèse-majesté par arrêté de la Chambre Royale le 26 mars 1720, Julien-Louis fuit probablement en Espagne. C'est ainsi que par lettres royales datées du 18 avril 1720, Florimonde-Renée de Rougé, marquise du Plessis-Bellière se retrouve dotée des biens de son oncle.

Florimonde-Renée de Rougé ne semble pour autant pas avoir encore récupéré la totalité de ses pleins pouvoirs sur le domaine dont elle hérite à nouveau par procuration en 1720. En mars 1725, la situation de non droit créée par sa mère suite au décès de Jean 21 ans plus tôt régit encore le domaine. Le Coscro est donc toujours à cette époque placé sous la tutelle de Jérôme Joseph Le Corre, sieur de Roscouet, fermier de Guémené. Les *manoir, logemens, escuries, jardins et fruits* du Coscro sont alors affermés à Lauray Haraut.

Afin de récupérer ses biens, Florimonde-Renée de Rougé fait évaluer les revenus du domaine en octobre 1725. Nous ignorons cependant à quelle date exactement il lui fut possible de remettre la main sur ses biens (après 1725).

Innocente-Luce-Catherine, fille de Florimonde-Renée se marie en 1729 avec Jean-Sébastien de Kerhoent. Son frère aîné, Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bellière et fils de Florimonde-Renée avait épousé quant à lui à l'âge de 17 ans Marie-Thérèse d'Albert d'Ailly en 1722. Les deux fils issus de cette dernière union étant morts en bas âge, c'est sans postérité que Louis de Rougé meurt en juin 1732. Avec le décès à Josselin en 1740, à l'âge de 72 ans, de Julien-Louis de Lantivy s'éteint donc définitivement la branche des Lantivy du Coscro.

En 1744, Innocente-Luce-Catherine de Rougé perd à son tour son époux dont elle n'avait pas eu d'enfants. Elle se remarie en 1747 avec son Altesse Royale Emmanuel-Maurice, prince de Lorraine. Sa mère Florimonde-Renée de Rougé, née de Lantivy, décède un an plus tard dans son château de Rostrenen.

Le domaine du Coscro est alors bien loin des préoccupations de son héritière. Il est alors partiellement mis en vente en 1748. La majeure partie du domaine trouvera un nouvel acquéreur en la personne de Thomas Jean de Mauduit. La famille Mauduit, originaire de Candé en Maine-et-Loire, avait accédé à la noblesse en 1701 par l'achat d'une charge de secrétaire du Roi. L'acquisition d'un domaine tel que celui du

Coscro confère dès lors à Thomas Jean le prestige que seul un château pouvait encore apporter à son titre. Le personnage est apparemment un homme cultivé dont les lectures éclectiques traduisent la curiosité.

Le 3 février 1754, Thomas Jean de Mauduit se marie avec Jeanne-Marie de Kerpaen de Kersalo, union concrétisée par la naissance quelques mois plus tard de leur première fille Marie-Anne-Hyacinthe. En 1755, Jeanne-Marie de Kerpaen donne le jour à Jeanne-Thomase-Rosalie. Il semblerait que Thomas Jean ait alors pris son nouveau rôle de châtelain très à cœur. Vers 1758, Il engage ainsi un procès contre Julie-Louise, épouse du prince de Rohan à propos d'une terre qu'il revendique être de sa propriété à Ploerdut. Cette même année, Gabriel-Hyacinthe-François, premier fils de Thomas Jean, est baptisé à Lignol et selon Danigo⁵, on bénit une chapelle au Coscro le 7 octobre. Doit-on pour autant comprendre en cela que Mauduit a fait édifier un nouveau bâtiment au sein du château ? La référence de cette source n'étant pas citée par son auteur, nous n'avons pas pu faire plus de recherches à ce sujet...

À partir de 1762, Thomas Jean, très au fait de l'aspect du domaine tel qu'il se présentait avant sa vente par Innocente-Luce-Catherine de Rougé, consacre une partie de son énergie à étendre peu à peu la superficie de ses propriétés. Les lieux une fois acquis sont ensuite affermés, permettant ainsi à la famille Mauduit de tirer de substantifiques revenus de leurs biens.

Thomas Jean décède au Coscro le 2 janvier 1789. Le domaine échoit alors à son fils aîné, Gabriel-Hyacinthe-François, âgé de 30 ans. C'est également en 1789 que Louis Capitaine établit la première carte complète du Morbihan Cette carte dite "de Cassini" retrace avec grande précision la topographie des lieux. La superposition de la version gravée de cette carte avec la carte I.G.N. actuelle laisse apparaître un "détail" important. Le tracé de la route d'Inguinel à Guémené identifié par cette carte ne desservait en effet pas directement le Coscro, accessible uniquement de la route par le biais d'un pont érigé sur le Scorff (Fig. 11).

D'après nos observations, il ne semble pas que le tracé du jardin ait été modifié entre la fin du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle. Une orangerie a cependant été édifiée au Sud-Est du château. Orangers, citronniers et grenadiers en pots ornent alors la cour d'honneur et le muret qui la clôture au Sud-Ouest. Le jardin potager semble occuper lui aussi une place importante. Son emplacement n'est cependant pas identifiable avec précision.

⁵ DANIGO (J.), *Eglises et chapelles du pays de Guémené*, Bannalec, Imprimerie Régionale, 1994. D'après A.D.M., Vannes, 1 Mi Ec 110 RO 01 à 06. Registres paroissiaux de 1582 à 1790.

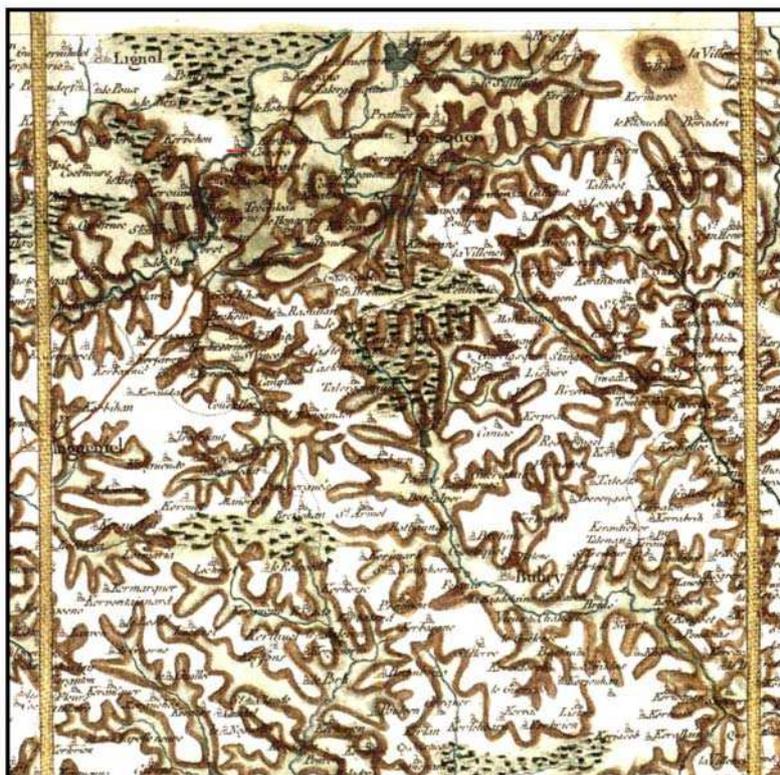


Fig. 11 Carte dite « de Cassini ». Vannes, n°158. Feuille 172.
Carte levée en 1789 par Louis Capitaine (1749-1797).
BnF, Cartes et Plans, Ge FF 18595 (158)

A l'extérieur, une nouvelle allée dite "levée du moulin" est édifée le long du jardin. Cette nouvelle voie d'accès, d'une largeur moyenne d'environ 6 mètres est bordée sur toute sa longueur par des arbres en alignement. Au Nord-Est, elle débouche sur le mur de l'actuel verger, situé à l'Ouest de la cour d'honneur. Un cercle de maçonnerie (ou "cerne"), édifé en avant du verger, assure la transition entre la nouvelle levée du moulin et la parcelle Nord du jardin clos. Les murs de ce cerne paraissent en effet avoir remplacé celui qui faisait auparavant office de clôture à proximité du pavillon Est des douves.

Au Nord, un portail est aménagé au sein du mur de l'actuel verger. Il ouvre sur une "plate-bande" édifée pour l'occasion le long de la parcelle de fruitiers. De là, on accède aux terrains situés à l'Ouest du château (actuelle avant-cour).

Il n'est pas impossible que les bâtiments de l'avant-cour et la grange située à l'Ouest du château aient été conçus en même temps que la levée du moulin. Leurs dimensions diffèrent en effet des autres constructions

édifiées au début du XVIIIe siècle. La création d'une nouvelle voie d'accès, à l'aspect majestueux, amoindrit par ailleurs le rôle joué auparavant par l'ancienne allée principale, désormais reléguée en simple desserte agricole.

Une autre allée est édifiée à l'Est du jardin clos. Parallèle à la levée du moulin dont elle reprend les dimensions, elle occulte partiellement la clôture du petit jardin Est (ou orangerie). Surplombant le jardin clos, ce nouvel axe rejoint la prairie du Scorff au Sud-Ouest du domaine.

L'insertion de ces deux allées au sein du domaine correspond au goût du temps. Rigueur, symétrie et perspectives sont autant de nouveautés dont on pourrait, par déduction, attribuer la "paternité" à la bouillonnante Florimonde de Keradreu (décédée en 1697).

La création de la levée du moulin n'est sans doute pas sans relation avec celle de l'étang situé à l'Ouest de l'allée. L'arène granitique formant le substrat du Coscro contenant naturellement de l'argile, des poches de rétention d'eau peuvent en effet tout à fait apparaître en tout point du site suite à une accumulation récurrente de liquide. Cette accumulation pourrait, dans le cas présent, avoir été engendrée par la mise en place de l'allée, dont le sol, conçu en dur et légèrement surélevé, a pu jouer le rôle de "bouchon". Les douves du jardin connurent durant cette même période une petite phase de comblement (apport progressif de déchets ménagers).

La politique de Gabriel-Hyacinthe-François envers la gestion du Coscro sera équivalente à celle de son père. Son action ne sera cependant que de courte durée. Par peur des représailles engagées par les révolutionnaires contre la noblesse, l'héritier des Mauduit quitte précipitamment le Coscro en juillet 1792 ; on le dit alors à Paris. N'ayant pas cependant attesté depuis cette date de sa présence en France, Gabriel-Hyacinthe-François est dès lors reconnu par la nation comme "émigré". Quant à ses biens, ils sont mis sous séquestre.

C'est donc face à un château déserté que Mathieu Bazin, huissier auprès du tribunal du district du Faouët se trouvera lors de sa visite au Coscro en décembre 1792. Le sieur Le Fax, jardinier de son état, ayant garanti que le site avait été abandonné tel quel, Bazin procède alors à un inventaire complet des lieux. Cet inventaire réalisé en décembre 1792 sera conforté par deux autres états de lieux. L'ensemble de ces documents constitue un précieux témoignage pour les historiens.

L'ensemble des objets inventoriés au sein du château et de ses dépendances est mis en vente à partir de janvier 1793. Faute de pouvoir justifier de la fuite ou de l'existence même de son frère, Jeanne Thomase Rosalie, sœur aînée de Gabriel-Hyacinthe-François de Mauduit soumet le 22 février 1793 une pétition aux autorités. Elle réclame à ces dernières la possibilité de pouvoir récupérer, au titre d'héritière de son père Thomas

Jean, sa part d'héritage revenant de la vente des biens mobiliers du Coscro ; requête qui lui sera refusée le 25 février suivant.

Thomas Le Pappe se porte acquéreur de la partie du domaine située à proximité du château le 15 janvier 1794. Cette acquisition est effectuée sans l'accord des héritières Mauduit. Toutes deux réagissent alors violemment à la vente de leur bien dont elles réfutent la légalité. Leur frère Gabriel-Hyacinthe-François ayant été condamné à mort suite au débarquement qu'il effectua avec l'armée loyaliste à Quiberon en 1795, les deux sœurs restent dès lors, avec leur neveu Thomas Casimir Mauduit de Kervern, les seuls héritiers susceptibles de pouvoir revendiquer une quelconque main-mise sur les parts qu'ils détenaient sur le Coscro.

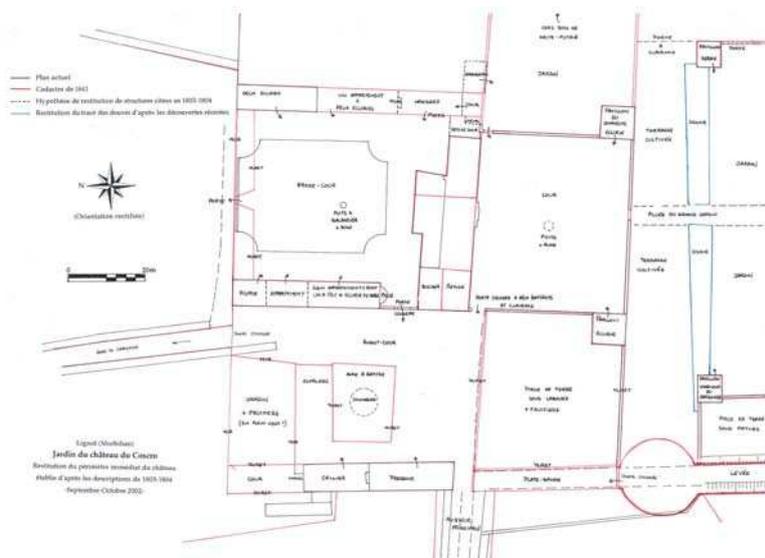


Fig. 12 Restitution du périmètre immédiat du château établie d'après les descriptions de 1803-1804
Plan Anne Allimant-Verdillon

L'affaire ne sera cependant résolue qu'en juin 1806, date à laquelle la préfecture du Morbihan accordera aux héritiers la main levée du séquestre établi sur la part des biens ayant appartenu à Gabriel-Hyacinthe-François de Mauduit (et non sur la totalité des biens de leur père Thomas Jean comme demandé à l'origine).

Thomas Le Pappe décède vraisemblablement avant 1803. Suite à sa mort, ses filles et héritières établissent un partage des biens que leur père possédait au Coscro. Ce document primordial rédigé en 1804 fournit une description quasi-chirurgicale des lieux, nous permettant par la même d'en reconstituer avec grande précision la configuration (Fig. 12 et 13).

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DU COSCRO

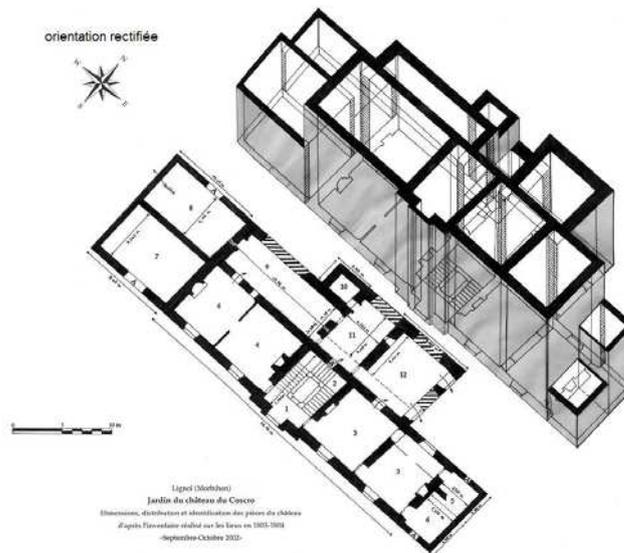


Fig. 13 Dimensions, distribution et identification des pièces du château d'après l'inventaire réalisé sur les lieux en 1803-1804
Plan Anne Allimant-Verdillon

Le domaine possède nombreuse allées plantées d'arbres d'alignement variés. Au Sud du grand jardin, un bois taillis est agrémenté d'allées régulières plantées de charmilles. Ces dernières formaient probablement une palissade servant de toile de fond au grand jardin et resserrant ainsi la vue vers la perspective centrale.

La décision préfectorale prise en 1806 au sujet de l'héritage des héritières Mauduit modifie bien évidemment la donne quant aux biens acquis par les Le Pape en 1794. Nous ne possédons hélas aucun document d'archives relatif au rendu de ces biens. Les filles Mauduit récupèrent dès lors les 2/3 du château ainsi qu'une partie de ses abords immédiats ; les zones de passage restent quant à elles indivises.

Si les héritiers Le Pape paraissent avoir volontairement privilégié la gestion agricole du site, il n'en est apparemment pas de même pour les héritières Mauduit. Le château sert alors apparemment de résidence à la famille de Mauduit ainsi qu'à ses descendants. Le château est habité en 1835 par trois générations. Cette présence inter-générationnelle ainsi que le mariage en secondes noces de Jeanne Thomase Rosalie avec Auguste Armand Olivier des Brulais justifie sans doute les travaux de séparation effectués en 1835 au sein même du château (salle Sud-Ouest).

À partir de 1838, de gros travaux sont engagés par les Ponts et Chaussées du Morbihan. Il s'agit alors de prolonger les anciennes allées du domaine seigneurial du Coscro afin de créer une nouvelle desserte

pour la route d'Inguinel à Guémené. Ce choix n'est topographiquement pas anodin. A la différence de l'ancienne voie, le nouveau tracé, essentiellement développé en fond ou bordure de vallée, est en effet nettement plus facilement carrossable que l'ancien.

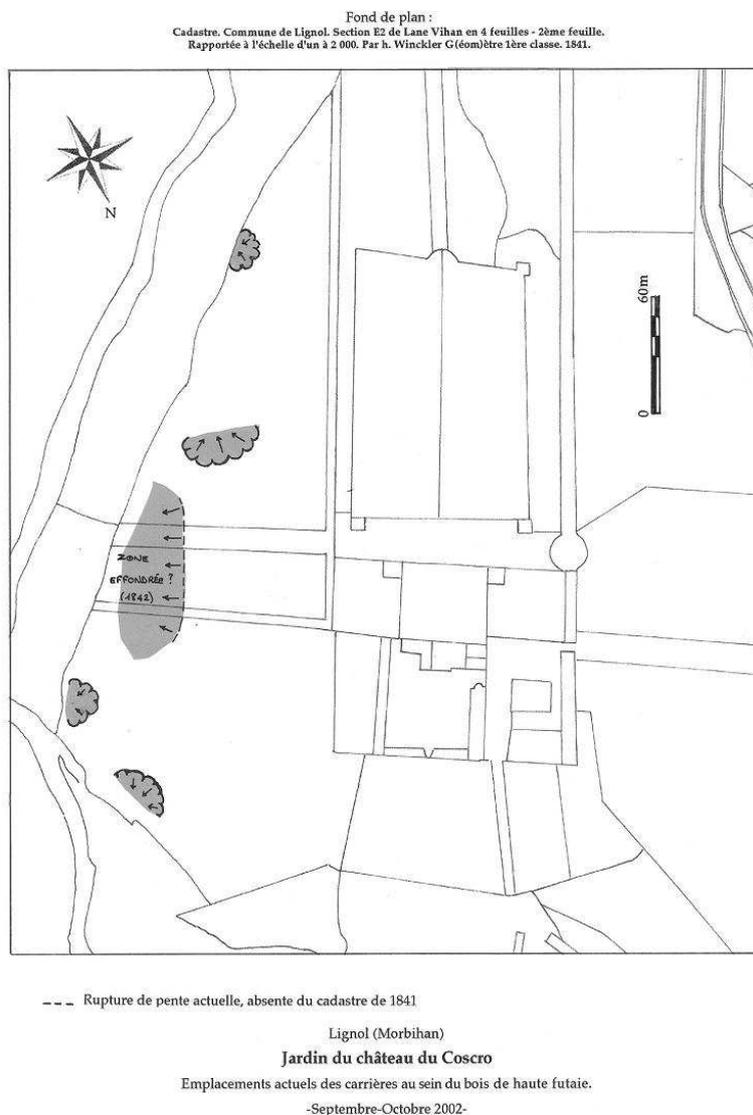


Fig. 14 Emplacements actuels des carrières au sein du bois de haute futaie.
Plan Anne Allimant-Verdillon

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DU COSCRO

Le tracé de la nouvelle route départementale n°10 est achevé en 1841, date à laquelle est dessiné le cadastre de la commune de Lignol. Les travaux ne sont pour autant pas terminés et certaines indemnités restent encore à régler. Les pavés de la nouvelle route pourraient avoir été extraits en partie de carrières creusées au sein même du bois de haute futaie du Coscro. En 1842, d'après les Ponts et Chaussées, l'exploitation d'une carrière en galerie appartenant à Mr Olivier des Brulais et *utilisée pour l'entretien de la route* serait ainsi à l'origine de l'effondrement d'un chemin sur la propriété de ce dernier. Au vu de ce témoignage, on pourrait aisément émettre l'hypothèse selon laquelle les carrières encore visibles de nos jours en bordure du Scorff auraient été creusées lors de la construction de la route n°10 (Fig. 14).

Cette hypothèse pourrait être confortée par la taille des deux allées situées dans l'axe du château à l'Est. Signalées comme rejoignant le Scorff sur le cadastre de 1841, ces allées sont aujourd'hui nettement plus courtes, interrompues par un dénivelé abrupt. Ce dénivelé pourrait avoir pour origine l'effondrement de la galerie d'extraction de granit évoquée par le document de 1842...

En 1841, la structure agricole du domaine du Coscro est à son apogée, fruit des aménagements des siècles passés. Le tout compose un ensemble paysager de style classique autour duquel les terres se répartissent de manière logique : les prairies dans les fonds humides, les bois protègent des vents dominants, au Nord et à l'Ouest, les terres et les landes se répartissent respectivement sur les meilleures et les plus mauvaises terres restantes à l'intérieur de ce maillage savant.

L'ancien jardin, toujours cantonné par ses murs de clôture, est abandonné au profit de productions agricoles. Les douves ont été comblées et les petits murets qui assuraient certaines limites à l'intérieur du site ont été démontés. De chaque côté de l'allée centrale, renforcée pour l'occasion, les parcelles sont labourées en profondeur. La partie Ouest du jardin est ensuite utilisée en guise de pépinière.

Les douves ayant été comblées, des problèmes de gestion des eaux de ruissellement ont dû faire leur apparition sur le site. Afin de remédier à ces stagnations, le niveau de la cour est abaissé au Sud-Ouest, contre le muret de clôture ; un petit canal est édifié dans l'axe du portail, à l'embouchure de deux des goulottes du muret de clôture et le périmètre extérieur et l'axe central de la cour sont grossièrement pavés à l'aide de blocs de granit irréguliers.

Jeanne Denise de Mauduit décède en janvier 1846. Ses descendants, s'ils n'habitent plus le château, profitent néanmoins encore de leur moitié de l'édifice. Suite au décès de Jeanne Thomase Rosalie Quinson, la propriété est partagée en 1849 en trois lots attribués respectivement à Auguste Olivier des Brulais, à ses enfants ainsi qu'aux enfants Du Bot de

Talhouët. Faute de pouvoir diviser équitablement les *château et pourpris* du Coscro, ces derniers restent indivis entre les trois parties héritières. En décembre 1850, Edouard et Alfred du Bot de Talhouët achètent à leur sœur Alexandrine, épouse Mahé de Berdouaré, ainsi qu'aux héritiers Olivier des Brulais leurs parts d'héritage du Coscro. En 1854, par un acte sous seings privés, Alfred cède à son tour à son frère Edouard sa part d'héritage sur le Coscro.

Edouard Adrien François du Bot de Talhouët reconstitue ainsi sous sa propriété l'ensemble des biens qu'avait récupéré sa grand-mère à l'issue de la Révolution. L'héritier des Mauduit ne s'arrêtera cependant pas en si bon chemin. En septembre 1860, il achète ainsi aux héritiers Vrenière ce qu'ils possédaient encore au sein des lieux. Ces derniers restent cependant en possession de l'avant-cour et des terres situées au Nord-Ouest du château, acquises par leur grand-père Le Pappé. Quant aux droits concernant les zones indivises, ils restent partagés entre les deux parties.

En 1891, M. et Mme Dupont achètent à Edouard du Bot de Talhouët, retiré au château de Crémobian, l'ensemble des biens que ce dernier avait acquis au Coscro. Le couple négocie ensuite en 1892 avec les héritiers Vrenière, desquels ils acquièrent le reste du domaine divisé en 1794.

D'après les observations effectuées par Stéphane Crozat, les nouveaux propriétaires engagent alors une réfection complète du site. Le domaine est revégétalisé et un parc à l'anglaise est créé à l'emplacement du bois de haute futaie. Durant cette même campagne de travaux, une île artificielle est créée en bordure du Scorff et les anciennes carrières de pierres sont aménagées en rocailles. La cour d'honneur est recouverte de terre puis plantée de massifs irréguliers abritant des conifères. Enfin, une mare agrémentée de bouleaux et de conifères est implantée au sein du bois taillis situé au Sud du grand jardin. Dans cette même zone, de petites buttes sont créées, sur lesquelles des arbres (bouleaux ?) sont plantés de façon irrégulière.

Dans cette nouvelle composition, les conifères occupent une place de choix en tant qu'arbres d'exception et de grand développement. Si les feuillus constituent la base des bois, les conifères sont placés quant à eux à des endroits stratégiques (limites de parcelles, le long d'anciennes allées, à des carrefours, etc). Ils constituent aujourd'hui encore la véritable marque des limites et de l'organisation des parcelles du domaine.

Si les pépinières paraissent avoir disparu de la parcelle Ouest du jardin clos, pour autant, ce dernier est apparemment maintenu en tant que terre agricole. Des pommiers en alignement sont plantés à l'Est, le long de l'allée centrale. Une petite allée est implantée au Nord, longée par une plantation basse.

Les époux Dupont n'ayant pas de descendants, le domaine est mis en vente à la mort de madame Dupont en 1945. L'absence de maîtrise que connaîtra le site à partir de cette époque, génère par la suite une déprise

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DU COSCRO

totale du territoire. Les fruitiers mis en place dans le jardin clos dépérissent peu à peu, au profit de la seule culture céréalière.

Entre 1945 et 1949, date à laquelle le domaine est racheté par les Donval, le site est apparemment occupé par les réfugiés de guerre provenant de Lorient. L'ensemble des bâtiments est alors habité, y compris les pavillons du grand jardin. La démolition du bâtiment Nord-Ouest de l'avant-cour daterait de cette même période d'occupation du site.

En 1953, le Coscro est acquis par maîtres Le Sourd et Juin (décédé en 1954). Il n'est pas impossible que ces deux officiers notariaux soient en partie responsables du début du morcellement du domaine tel qu'il avait été reconstitué par les époux Dupont. Nous n'avons hélas aucun document relatif à ce sujet.

De 1965 à 1976, le site est en possession de M. et Mme Huchet de la Bédoyère. Ces derniers sont sans doute à l'origine de l'inscription du château sur la liste de l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques effectuée en 1973. D'après les photographies aériennes réalisées pour l'occasion, le château et son environnement immédiat sont alors loin d'être en bon état.

M. et Mme Huchet de la Bédoyère revendent le domaine en 1976 à M. Espié. Le nouveau propriétaire du Coscro démembré alors entièrement le site. Entre 1976 et 1977, les abords immédiats du château sont dégagés de toute végétation, le bois de haute futaie est presque entièrement arraché, de même que le bois taillis situé au Sud du grand jardin. De l'ensemble phénoménal du domaine acquis par les Dupont ne resteront au départ de M. Espié que 12 hectares concentrés autour du château.

En 1978, le site fait à nouveau l'objet d'une indivision gérée par M. Barbié et Mme Le Goff. Dans le jardin l'arrêt des cultures céréalières génère la mise en place sur le site d'une épaisse couche d'abandon.

Cette situation perdurera jusqu'en 1984, date à laquelle M. Daniel Piquet et son épouse acquièrent le château et les 12 hectares de domaine encore disponibles. Le château est restauré en premier lieu, afin de sauver l'édifice de la ruine, conjointement à la réfection des bâtiments des communs. Dans le domaine, le bois de haute futaie, est replanté et le jardin est nettoyé (Fig. 15). Suite à l'inscription du jardin au titre de l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en octobre 1997, une grosse campagne de restauration des murs de terrasse est ensuite engagée dans le jardin. Pour cela, une carrière d'argile est ouverte au sein même de l'espace clos.



Fig. 15 Le jardin du Coscro en Août 1999.
Photo Daniel Piquet.

Nécessaire à la bonne marche du chantier de restauration, l'utilisation d'engins mécaniques ne fut pas cependant sans conséquence pour le site. Déjà très abîmés par les labours récents, les sols anciens du jardin du XVIIe siècle ont été en effet partiellement détruits par le passage répété des pelles mécaniques.

L'étude réalisée en 2002 ayant permis de mettre en avant le potentiel du lieu, un cahier des charges est alors mis en place autour du site, en accord avec l'histoire du jardin, ses vestiges archéologiques et les données environnementales qui lui sont associées.



Fig. 16 Décapage du niveau supérieur du jardin et apparition des traces de plantations du XVIIe siècle. Juillet 2007
Photo Daniel Piquet

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DU COSCRO

En juillet 2007, le niveau supérieur des terres du jardin est prélevé, laissant apparaître les traces du jardin du XVII^e telles que les sondages archéologiques les avaient mis au jour (Fig. 16). De la bonne terre est ensuite ramenée sur le site, dont les plantations sont effectuées entre décembre 2007 et février 2008. D'octobre 2011 à décembre 2012, les travaux se concentrent sur les douves, terrasses, manège et cour d'honneur (Fig. 17).



Fig. 17 Douves et terrasse du jardin du Coscro après restauration. Novembre 2012.

Photo Daniel Piquet

L'élégance et l'harmonie que montre aujourd'hui le site du Coscro (fig. 18 et 19) est le résultat conjoint de l'ensemble des travaux scientifiques menés sur les lieux depuis 2002, et de l'extrême attention qu'ont eue ses actuels propriétaires à son égard. En cela, le Coscro est un symbole : celui du lien tissé entre Histoire et histoires, passé et présent, compétences et réflexions, passion et ténacité. De cette subtile alchimie est né l'équilibre. Une excellence dont on ne peut que souligner, avec admiration, l'exemplarité...



Fig. 18 Jardin et château du Coscro après restauration. Novembre 2012. Photo Daniel Piquet



Fig. 19 Jardin du Coscro après restauration. Septembre 2011. Photo Xavier Verdillon